



**HAL**  
open science

## Master Sciences de la vigne et du vin Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Sciences de la vigne et du vin. 2017, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02028801

**HAL Id: hceres-02028801**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028801>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

## Master Sciences de la vigne et du vin

Université(s) Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Biologie, agro-sciences, environnement

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne

Établissement(s) cohabilité(s) : -

### Présentation de la formation

Le master *Sciences de la vigne et du vin* (SVV) de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) est une formation en deux ans visant à former pour le secteur viti-vinicole des étudiants capables de répondre aux besoins techniques, environnementaux et économiques des entreprises de la filière ou de mener à bien des expertises et des recherches en lien avec la production de raisin et de vin tout en maîtrisant les contraintes environnementales. Cette formation à l'origine organisée en deux spécialités (Vigne et Environnement (VeE) pour l'orientation recherche-développement et Vin et Champagne (VeC) pour l'orientation professionnelle) ne propose plus que la spécialisation Vin et Champagne depuis trois ans du fait d'effectifs trop faibles en VeE. De ce fait l'orientation prise par l'équipe pédagogique est de proposer un master à visée professionnalisante moins axé sur la recherche et se rapprochant du champ disciplinaire de l'économie, droit, gestion, marketing en s'adossant entre autres à l'école Neoma Business School de Reims.

Parfaitement intégrée dans le champ de formation Biologie, agro-sciences, environnement (BASE) pour la première année (M1), aussi bien par le positionnement des thématiques abordées que par son adossement aux unités de recherche et par ses relations avec les entreprises du milieu socio-professionnel, son orientation très significative vers le champ des sciences économiques, du marketing, et de la gestion en deuxième année (M2) avec une forte proportion d'intervenants non scientifiques mériterait une réflexion par rapport à un éventuel positionnement dans le champ DEG (Droit, Economie, Gestion). La formation est dans la continuité logique du parcours Œnologie de la licence Sciences de la vie et de la terre et participe aux objectifs de professionnalisation et d'insertion professionnelle dans les secteurs identifiés par le champ BASE.

## Analyse

Objectifs
<p>Le Master Sciences de la vigne et du vin initialement organisé en deux spécialités (« Viticulture et Environnement » VeE et « Vins et Champagne » VeC) avait pour objectif de former des étudiants dans le domaine de la recherche et du développement viti-vinicole capables de couvrir l'intégralité de la filière de l'amélioration et la production de la vigne jusqu'à l'élaboration du vin. En raison des faibles effectifs dans la spécialité « Viticulture et Environnement » cette dernière n'est plus ouverte depuis trois ans, la mention se concentrant sur l'orientation professionnelle.</p> <p>Ce cursus propose aux étudiants des enseignements techniques et scientifiques spécifiques de la filière en première année et des enseignements plus transversaux dans le secteur du marketing, de l'économie, du droit et de la gestion en seconde année, grâce à une collaboration avec Neoma Business School de Reims et à l'intervention d'enseignants-chercheurs d'autres UFR. A l'origine, les objectifs de formation étaient clairs, mais du fait de l'abandon de la spécialité VeE qui justifiait la part importante des enseignements techniques en M1, les objectifs ne sont maintenant que partiellement en adéquation avec les compétences et les métiers visés tels que présentés dans le dossier, qui sont maintenant trop larges. Malgré cette critique, il faut reconnaître que l'employabilité des diplômés est dans l'ensemble bonne dans le secteur d'activité viti-vinicole</p>
Organisation
<p>Le master SVV a une organisation classique, avec un tronc commun en première année et une spécialisation en seconde année. Cependant, suite à la fermeture de la spécialité VeE, la spécialisation progressive et la séparation nette en termes de matières enseignées et de pilotage entre le M1 et le M2 ne se justifient plus- La distinction entre le M1 (scientifique/technique) et le M2 (gestion/marketing/réglementation) semble aujourd'hui trop artificielle, et pourrait induire des difficultés de pilotage, l'essentiel des contenus du M2 concernant des domaines éloignés des compétences du responsable du master. Cela limite la cohérence de la totalité de la formation master. Les propositions faites dans le rapport de transformer la spécialité VeC en y intégrant les aspects environnementaux ne semblent pas pertinentes si seule l'orientation VeC est poursuivie. Il serait probablement plus utile de réaménager les enseignements de M1 et de M2, en intégrant des enseignements de sciences économiques et de gestion dès la première année et en basculant des enseignements de viticulture et d'œnologie en seconde année; cette réorganisation, associée à une meilleure définition des métiers visés, pourrait améliorer la cohérence de la future mention.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La labellisation de la formation par le pôle de compétitivité IAR est un point fort. Bien que plusieurs laboratoires, établissements et partenaires industriels soient listés dans le dossier, l'analyse du positionnement de la formation par rapport à son environnement est trop succincte et ne met pas en évidence les liens possibles avec le secteur socio-économique, le champ disciplinaire et la concurrence. Les formations équivalentes citées dans le dossier sont celles d'écoles de commerce, soulignant <i>de facto</i> l'éloignement du master des disciplines scientifiques et techniques, pourtant enseignées en M1. D'autres formations non citées, positionnées sur les mêmes métiers, existent en France. La liste des entreprises, structures, établissements et laboratoires partenaires ne donne pas d'information sur la nature des collaborations avec la seule spécialité existante encore (VeC). Il n'est pas par exemple indiqué si les collaborations font - ou pas - l'objet de conventions. Enfin, le positionnement du master dans le champ BASE mériterait d'être réfléchi au regard des évolutions prises.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est composée de 26 enseignants-chercheurs (EC) et de 14 intervenants extérieurs, qui assurent 80% des enseignements en M2. Les informations fournies dans le dossier ne permettent malheureusement pas de comprendre et d'analyser (1) la répartition entre les enseignants-chercheurs, les enseignants d'autres établissements et les professionnels, (2) la part des professionnels dans le tronc commun, (3) les thèmes abordés par les professionnels et les volumes horaires réellement effectués, qui paraissent très élevés pour certains.</p>

### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Sur les trois dernières années, les effectifs de M1 et M2 sont relativement stables avec en moyenne 24 étudiants en M1 et 18 étudiants en M2 après une hausse en 2012/2014 due à priori à une absence de sélection à l'entrée du M1 et à la part croissante d'étudiants étrangers (surtout d'étudiants chinois, qui représenteraient presque 20% des effectifs) traduisant une bonne attractivité du master ; mais les données fournies dans le dossier ne sont pas suffisantes pour établir une évaluation précise. Les taux de réussite en M1 et M2 sont bons (environ 80% pour le M1 et entre 66% à 90% selon les années pour le M2).

L'insertion professionnelle, évaluée à la fois par l'Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Evaluation (OSIPE) et par le responsable de mention, montre des résultats convergents et indique un bon niveau d'employabilité (89%) dans le secteur vitivinicole en France ou à l'étranger et principalement dans les domaines en lien avec la formation (commerce, gestion, droit, qualité et production vitivinicole). Il apparaît -et cela est constaté dans l'autoévaluation qu'une partie des emplois occupés (environ la moitié) ne correspondent pas à des postes de niveau cadre (missions et/ou salaire), ce qui constitue un élément que le conseil de perfectionnement devra suivre attentivement afin de chercher à y remédier.

### Place de la recherche

La recherche est uniquement présente au niveau de M1 où sont placés les enseignements scientifiques et techniques, réalisés majoritairement par des enseignants-chercheurs issus de six équipes de recherche de l'UFR Sciences. L'abandon de la spécialité VeE a fortement impacté la place de la recherche dans la formation puisque en M2 il y a peu d'adossement à la recherche du fait de l'orientation thématique et de la prise en charge de l'essentiel des enseignements d'une part, par une école de commerce, dont les activités de recherche au bénéfice de la formation ne sont pas démontrées, et d'autre part par d'autres intervenants extérieurs (avocats, conseillers juridiques et œnologues du secteur privé) n'ayant à priori pas d'activité de recherche.

### Place de la professionnalisation

Le stage et les nombreuses interventions des professionnels confèrent à la formation une forte orientation professionnalisante. Il n'est cependant pas mentionné de projets tuteurés, de visites d'entreprise, d'étude de cas concrets, d'UE spécifiques de construction du projet professionnel. Du fait de l'orientation plus commerciale de la formation, les étudiants ne bénéficient pas de la qualification Certiphyto qui pourrait pourtant être utile aux futurs diplômés. Il existe néanmoins une fiche RNCP - Répertoire national des certifications professionnelles- claire décrivant les compétences et les métiers. A noter que le master SVV n'est pas ouvert à l'apprentissage ce qui serait pourtant un facteur d'attractivité et de professionnalisation important.

### Place des projets et des stages

Il n'y a pas de projets tuteurés. L'étudiant se confronte à la réalité de l'entreprise et du secteur vitivinicole lors d'un stage de M1 (très peu détaillé dans le dossier) et surtout de M2 (d'une durée de six mois)

Le dossier n'indique pas les modalités de recherche de stage, ni la procédure de validation de la mission.

L'autoévaluation évoque le fait que dans leurs recherches de stages, les étudiants du master sont en concurrence avec ceux d'écoles de commerce. Cet élément confirme que le positionnement "intermédiaire" de la formation (un M1 scientifique et technique, et un M2 orienté presque exclusivement vers la gestion, le commerce et la réglementation) mérite réflexion.

Le suivi du stagiaire est réalisé par le responsable M2 et par un enseignant spécialisé dans le domaine de la mission, aucune information n'est donnée sur les modalités de ce suivi (rencontre avec un tuteur potentiel, RDV téléphoniques, visites sur site). Le stage est encadré par une convention type et validé par la remise d'un rapport et une soutenance devant un jury d'enseignants et de professionnels, conformément aux pratiques usuelles et à l'arrêté de master.

Une part importante (40%) des étudiants signent un contrat de travail à la fin de leur stage de M2, traduisant de la bonne adéquation entre les compétences acquises et les besoins de l'entreprise.

<b>Place de l'international</b>
<p>Les étudiants étrangers (chinois principalement) représentent 22% des effectifs, ce qui est élevé. Il n'y a pas de mobilité sortante, alors que des partenariats de type Erasmus avec d'autres universités existent. Elle mériterait d'être encouragée, d'autant plus que le secteur est propice et que les langues ont une place relativement importante dans la formation (30 heures/semestre au cours des trois premiers semestres), avec possibilité de préparer et d'obtenir une certification reconnue en langue (TOEIC). Les responsables sont conscients de cette piste d'amélioration.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Les procédures de recrutement sont classiques et en accord avec les règles de sélection.</p> <p>En M1, la procédure de recrutement n'est pas décrite, mais non sélective pour les étudiants issus de la licence Sciences de la vie et de la terre parcours Œnologie qui est particulièrement adaptée à la formation master ainsi qu'aux étudiants détenant un diplôme BAC+3 en Biologie, biochimie, agronomie ou équivalent. En M2, la spécialité VeC est considérée comme sélective et la sélection dépend de l'origine des étudiants (M1 de la mention, ingénieurs, œnologues, etc.). Le dossier n'indique pas ce que deviennent les étudiants qui ont validé le M1 sans pour autant être admis en M2.</p> <p>L'attractivité est difficilement mesurable, car le dossier ne donne pas d'information sur les formations initiales des étudiants, leur origine géographique et l'évolution du nombre des dossiers de candidatures.</p> <p>Les dispositifs d'aide à la réussite sont peu développés, alors que le M2 peut être ouvert à des étudiants non issus du M1. L'organisation d'enseignements de remise à niveau est envisagée, mais jusque-là non organisée pour des raisons budgétaires. Un tutorat semble être mis en place au cas par cas par le responsable de la formation. Les taux de réussite sont toutefois bons (autour de 90% en M1 et en M2).</p> <p>La Validation des Acquis de l'Expérience et la Validation des Acquis Professionnels sont possibles mais le dossier ne mentionne pas si elles sont utilisées.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>L'enseignement se fait uniquement en présentiel. Il est possible de suivre la formation en Formation Continue, en contrat professionnel ou après une Validation des Acquis de l'Expérience et de la Validation des Acquis Professionnels VAE-VAP, mais aucune information n'apparaît dans le dossier vis-à-vis de ce type de public et des adaptations spécifiques, semblant indiquer qu'ils sont inexistantes.</p> <p>La place du numérique est faible et ne se traduit que par une UE Bibliographie (mentionnée dans le texte mais non indiquée dans l'annexe des UE). Il n'y a pas de plateforme pédagogique sur laquelle peuvent être déposés des documents, mis en place des forums ou des enseignements en autoformation, pourtant bien utiles dans l'aide à la réussite.</p> <p>Concernant la prise en charge de publics spécifiques, la seule possibilité évoquée est de pouvoir la réaliser chaque année sur deux ans après discussion avec le responsable pédagogique ; cette procédure ne semble pas formalisée.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>Le dossier présente assez clairement les modalités d'organisation des examens, les jurys d'examen et les règles de délivrance du diplôme. Quelques incohérences existent dans le dossier. Le tableau des modalités de contrôle des connaissances n'est pas fourni.</p> <p>Les règles de validation des enseignements sont révisées tous les ans mais les modalités de transmission aux étudiants ne sont pas indiquées ; la notion de « fonctionnement très fluide des jurys » évoquée dans l'autoévaluation, aurait mérité d'être explicitée.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Les compétences sont évaluées partiellement dans certaines matières comme les langues ou via le stage. Il n'existe aucun carnet de suivi des étudiants, ni de livret individuel de compétences professionnelles.</p> <p>Une annexe descriptive au diplôme précise les connaissances et compétences acquises mais on ne comprend pas dans le dossier si ce document est unique pour tous les étudiants ou si il fait l'objet d'une rédaction individuelle.</p>

### Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est réalisé à la fois par l'Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Évaluation (OSIPE) à 6 mois et à 30 mois pour l'enquête nationale, et par le responsable du diplôme grâce aux réseaux sociaux 6 mois après l'obtention du diplôme. Les réponses se complètent et permettent une analyse sur le type d'emploi, la poursuite d'étude et les modalités de recherche d'emploi. Il est difficile dans le dossier d'évaluer réellement le taux de réponse des deux types d'enquêtes, les chiffres énoncés ne correspondant exactement pas aux effectifs de diplômés. L'analyse quantitative (durée de recherche d'emploi, nombres de diplômés en emploi) et qualitative (postes occupés) doit être poursuivie et encouragée.

### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement est formé, représentatif de l'ensemble des acteurs (étudiants compris) et en place avec des réunions annuelles ; ses missions correspondent à ce qui est attendu d'une telle structure. Mais au regard des comptes rendus fournis dans le dossier, il apparaît que son rôle reste à développer, les réunions semblant peu suivies par les membres (seuls trois enseignants et cinq étudiants sont mentionnés présents sur le dernier compte rendu). Si des enseignants extérieurs à l'établissement y participent, ce qui est positif, l'absence de représentants du milieu professionnel est regrettable, compte tenu entre autres de l'orientation prise par le master avec la fermeture de la spécialité VeE. De manière plus générale, d'assez nombreux éléments du dossier suggèrent que le responsable de mention assume une grande partie du pilotage de la formation. C'est un point qui doit à la fois être souligné (car il dénote un investissement considérable) mais aussi faire l'objet d'une réflexion au niveau de l'établissement, afin de mieux prendre en compte l'orientation VeC en M2.

Une évaluation des enseignements est effectuée auprès des étudiants. Ses résultats sont pris en compte par l'équipe pédagogique. L'autoévaluation de la formation par l'établissement a été réalisée, mais de manière souvent incomplète (du moins d'après le dossier fourni) : les éléments sur lesquels reposent les points forts et faibles identifiés ne sont souvent pas présentés.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Une formation bénéficiant d'un bon ancrage local, régional et professionnel.
- Dans l'ensemble, un bon bilan de l'insertion professionnelle des diplômés, dans le secteur vitivinicole.
- Une part importante des professionnels en M2 pour la spécialité VeC.
- Une bonne attractivité vis-à-vis de l'international avec 20% d'étudiants étrangers.
- La labellisation de la formation par le pôle de compétitivité IAR.

### Points faibles :

- Distinction thématique trop importante entre le M1 et le M2 depuis l'abandon du parcours VeE.
- Défaut de pilotage de la formation avec une trop faible implication des enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique et des professionnels dans le suivi et l'amélioration de la formation.
- Orientation prise par la mention qui interroge sur son positionnement dans le champ Biologie, agro-sciences, environnement.
- Formalisation des procédures insuffisante, sur plusieurs aspects : pilotage, suivi des étudiants, suivi des cohortes, gestion des stages, évaluation des compétences, autoévaluation, conseils et réunions.



**Avis global et recommandations :**

Bien que parfois incomplet, le dossier met en évidence la spécificité de la formation dans un environnement pourtant très concurrentiel, permettant aux diplômés une insertion professionnelle rapide et dans leur domaine de compétence. Une attention particulière doit cependant être portée au fait qu'un certain nombre de postes (environ 30%) ne correspondent pas à des emplois de cadres. Cette réflexion devrait être une des missions du conseil de perfectionnement.

Plusieurs axes de travail peuvent être envisagés :

Formaliser l'ensemble des procédures de pilotage, d'organisation des équipes et de gestion des enseignements, les procédures d'évaluation et d'auto-évaluation, les suivis de stage et de validation des compétences tout en encourageant l'équipe pédagogique à assurer l'amélioration continue de la formation.

La spécialité « vigne et environnement » ayant fermé, il serait opportun de restructurer les programmes pour que les enseignements scientifiques/techniques (actuellement en M1) et commerciaux/réglementaires (en M2) soient mieux répartis sur les deux années d'études. Une proposition de formation par alternance permettrait probablement d'augmenter l'attractivité de la mention, tant pour les industriels du monde vitivinicole que pour les étudiants.

Il conviendrait de réfléchir au positionnement de la formation par rapport au champ disciplinaire Droit, Economie, Gestion et se rapprocher des EC compétents de ce champ afin d'impliquer l'université de manière conséquente sur les deux années de master et être moins dépendant d'une structure non universitaire en M2.

Intégrer de manière plus importante les professionnels dans le pilotage de la formation pour (1) évaluer la pertinence de l'intégration des aspects viticulture, bioéconomie et environnement dans la mention et (2) revoir les attentes des professionnels pour limiter le relativement élevé d'embauches de niveau technicien.

# Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

***Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne***

**À**

Monsieur Michel COSNARD  
Président du Hcéres

**Objet** : Retour sur le rapport d'évaluation du master *Sciences de la vigne et du vin*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLE

### **Réponses par points soulignés**

#### **Points 1 et 3**

Distinction thématique trop importante entre le M1 et le M2 depuis l'abandon du parcours VeE. Orientation prise par la mention qui interroge sur son positionnement dans le champ Biologie, agro-sciences, environnement.

**Réponses :** Le dossier d'auto-évaluation a, en effet, suggéré l'abandon du parcours VeE. De nouveaux éléments sont intervenus depuis qui rendent obsolètes ces deux remarques mais les experts HCERES ne pouvaient évidemment pas le savoir au vu du dossier soumis.

Il apparaît, en effet, que le Président de l'URCA dans un rapprochement avec l'Université de Haute Alsace (UHA, Mulhouse) dans le cadre de la nouvelle région « Grand Est » souhaite que l'on reprenne dans l'offre de formation le parcours VeE. Si le parcours VeE ouvre de nouveau, ce qui est la volonté du Président de l'URCA, la distinction thématique M1/M2 disparaît dès lors si on réintègre le parcours VeE.

A la demande conjointe des Universités de Bourgogne, Bordeaux et Reims, nous avons obtenu l'ouverture d'une mention « Sciences de la Vigne et du Vin » (SVV), demande de mention qui a été acceptée par le Ministère. Les deux parcours VeC et VeE seront donc intégrés dans cette mention. Le problème de positionnement des deux parcours n'existe donc plus dans le cadre de cette mention SVV ainsi que dans l'optique de la réintégration du parcours VeE.

#### **Point 4**

Formalisation des procédures insuffisante, sur plusieurs aspects : pilotage, suivi des étudiants, suivi des cohortes, gestion des stages, évaluation des compétences, autoévaluation, conseils et réunions.

**Réponses :** Le responsable du parcours n'a repris le master 2 qu'à la rentrée 2015 et le rapport n'a pu porter que sur les nouveaux éléments datant de la rentrée 2015-2016. Tous les éléments soulignés par les experts HCERES (défaut de formalisation quant au pilotage du parcours, suivi des étudiants, suivi des stages...) sont en cours de prise en compte et d'amélioration.

#### **Point 2**

Défaut de pilotage de la formation avec une trop faible implication des enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique et des professionnels dans le suivi et l'amélioration de la formation.

**Réponses :** Nous trouvons que l'expression « trop faible implication des enseignants-chercheurs... et des professionnels dans le suivi et l'amélioration de la formation » est infondée quand on sait que :

- 1) Le responsable du parcours passe plus de deux cents heures par an à la gestion de ce diplôme ayant en charge à la fois la mention, le parcours VeC et les années M1 et M2
- 2) Que les professionnels qui assurent les cours de Marketing, d'une part, et de Qualité, d'autre part, modifient sans cesse leur enseignement afin de le mettre en adéquation, qui avec les stages des étudiants en entreprise, qui avec le profil d'embauche des étudiants.